

## Nomination à la Médiation de la Caisse des Dépôts

Paris, le 11 décembre 2023

**Eric Lombard, directeur général de la Caisse des Dépôts a procédé à la nomination de Marie-Caroline de Lussy en qualité de médiatrice institutionnelle du groupe Caisse des Dépôts (CDC) à compter du 1er décembre 2023.**

Diplômée de l'Institut Politique de Paris, section Economique et Financière, et de l'Université Paris II - Assas, en sciences économiques et en droit, Marie-Caroline de Lussy débute sa carrière en 1989 chez Deloitte, secteur audit, avant de rejoindre en 1993 la direction financière de la Banque Dresdner Kleinwort Benson Marchés.

Elle intègre le groupe Caisse des Dépôts en 2000 et y occupe différents postes de responsable opérationnelle dans les secteurs comptables et financiers : à la Caisse Autonome de Refinancement puis à la direction de la comptabilité et à la direction de l'Exécution des opérations financières de la CDC. En janvier 2016, elle est nommée directrice des affaires générales et de la coordination du pôle Finances, Stratégie et Participations de la CDC. En 2019, Marie-Caroline de Lussy rejoint la direction des Affaires juridiques, Conformité & Déontologie de la Caisse des Dépôts, en charge de l'optimisation du pilotage de la gouvernance, de la coordination du suivi des mandats d'administrateurs de la CDC et de fonctions d'appui et de conseil en matière de gouvernance.

Elle succède à Anne Guillaumat de Blighnières qui était médiatrice du groupe Caisse des Dépôts depuis 2015.


Placée depuis sa création en 1816 sous le sceau de la Foi Publique, la Caisse des Dépôts a doté son Groupe en mai 1997 d'une instance de médiation, afin d'inscrire la confiance au cœur des relations avec ses parties prenantes, usagers et consommateurs. La médiation s'exerce à la Caisse des Dépôts essentiellement dans le cadre institutionnel correspondant aux missions historiques et réglementées : retraites, consignations, restitution des avoirs en déshérence, logement social, comptes personnels de formation. En conformité avec la législation relative au droit de la consommation, la médiation traite également des litiges concernant notamment des comptes bancaires et des prêts au logement. Dispositif exigeant et véritable outil de paix sociale, la médiation s'attache à régler les litiges et différends en droit et en équité, en respectant les valeurs d'indépendance, d'impartialité, de neutralité et de confidentialité.

---

### À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les politiques sociales (retraite, formation professionnelle, handicap, grand âge et santé), les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

 [caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

### Contact presse

**Caisse des Dépôts**

Nathalie Police – [nathalie.police@caissedesdepots.fr](mailto:nathalie.police@caissedesdepots.fr) - +33 06 07 58 65 19